



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal 20 avril 2026

Présents : Madame MARTIN Marie-Noëlle, Monsieur HAPIOT Benoît, Madame HARM Laurence, Monsieur VALLIER Jamy, Madame THEILLOUT Jackie, Monsieur CHAZEAUD Ludovic, Monsieur GUILLAUME Jérôme, Madame JOAO Joana, Monsieur BONNIN Nicolas

Absent non excusé : Madame MEMBRUT Louann

Secrétaire de séance : Monsieur HAPIOT Benoît

Date de convocation : 07 avril 2026

La séance est ouverte à 20h42.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du 02 avril 2026

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal de 02 avril 2026 est approuvé par l'ensemble des élus présents.

2. Vote du compte financier unique 2025

Madame le Maire présente le compte financier unique 2025.

Le conseil municipal après délibération vote le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

- DEPENSES
 - o Prévu : 532 641,07 €
 - o Réalisé : 61 676,39 €
 - o Reste à réaliser : 135 507,88 €

- RECETTES
 - o Prévu : 532 641,07 €
 - o Réalisé : 113 873,88 €
 - o Reste à réaliser : 109 356,00 €

FONCTIONNEMENT

- DEPENSES
 - o Prévu : 428 679,10€
 - o Réalisé : 361 405,60€
 - o Reste à réaliser : 7 400,41 €

- RECETTES
 - o Prévu : 428 679,10 €
 - o Réalisé : 355 844,82 €
 - o Reste à réaliser : 0,00 €

Madame le Maire sort de la pièce et ne participa pas au vote.

Madame THEILLOUT Jackie, doyen en âge, fait voter le compte financier unique 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 08 pour – 00 contre – 00 abstention :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 qui s'y rattachent, les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte financier unique 2025 dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **Déclare** que le compte financier unique dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Vote** le compte financier unique 2025

3. Délibération : Vote de l'affectation du résultat 2025

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025, ce jour,
- statuant de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
- constatant que le compte administratif présente

Fonctionnement

- Excédent exercice antérieur (c/002 du BP 2025)	:	124 822,37 €
- Recettes 2025	:	355 844,82 €
- Dépenses 2025	:	361 405,60 €
- Résultat CA 2025	:	- 5 560,78 €
- Excédent cumulé	:	119 261,59 €

Investissement

- Résultat exercice antérieur (c/001 du BP 2025)	:	- 68 060,17 €
- Recettes 2025	:	113 873,88 €
- Dépenses 2025	:	61 676,39 €
- Résultat CA 2025	:	52 197,49 €
- Résultat cumulé ligne 001 budget 2026	:	- 15 862,68 €
- Reste à réaliser dépenses	:	135 507,88 €
- Reste à réaliser recettes	:	109 356,00 €
- Ressource de financement	:	- 42 014,56 €

Affectation du résultat

- C/ 1068 Investissement budget 2026	:	42 014,56 €
- C/ 002 Excédent reporté budget 2026	:	77 247,03 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 09 pour – 00 contre – 00 abstention :

- **Vote** l'affectation du résultat 2025

4. Délibération : Vote du taux des taxes 2026

Madame la Maire rappelle au conseil municipal les taux communaux de l'année 2025 :

Taxe Foncière sur le bâti : **40,52 %**

Taxe sur le Foncier Non Bâti : **60,35 %**

Taxe d'habitation : **10,13 %**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 09 pour – 00 contre – 00 abstention DE-CIDE :

- **De ne pas augmenter** les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les fixer à :

	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	40,52 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	60,35 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	10,13 %

- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- **De charger** Madame le Maire de toutes les formalités.

5. Délibération : Vote des subventions aux associations pour l'année 2026

Madame le Maire propose d'accorder 50 €uros à chacune des associations de Crazannes qui en formulera la demande ainsi qu'à l'association des secrétaires de mairie de la Charente-Maritime (ADSM17).

Les associations de Crazannes sont : AICA Crazannes – Plassay, APE les Mouettes rieuses, Les fourmis dans les jantes, Crazannes son patrimoine en partage, le foyer rural de Crazannes, le Club l'Automne et l'association de sauvegarde de l'église Sainte Madeleine de Crazannes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 09 pour – 00 contre – 00 abstention DECIDE :

- D'approuver le budget de 50 €uros par association,
- D'accorder cette subvention après demande.

6. Délibération : Vote du budget primitif 2026

Le conseil municipal après délibération vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Fonctionnement

- Dépenses : 413 984,16 €
- Recettes : 413 984,16 €

Investissement

- Dépenses : 505 548,66 €
- Recettes : 505 548,66 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 09 pour – 00 contre – 00 abstention décide :

- **De voter** les nouvelles propositions du budget primitif de l'exercice 2026

7. Election des représentants de la commission d'appel d'offre

Madame le Maire, Monsieur Hapiot, Monsieur Chazeaud se proposent pour être membres titulaires et Madame Joao, Madame Theillout et Monsieur Guillaume se proposent pour être membres suppléants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 09 pour – 00 contre – 00 abstention décide :

- **D'élire comme titulaires :**
 - o Madame MARTIN Marie-Noëlle, Maire
 - o Monsieur Hapiot Benoît, 1er adjoint
 - o Monsieur Chazeaud Ludovic

- **D'élire comme suppléants :**
 - o Madame Joao Joana
 - o Madame Theillout Jackie
 - o Monsieur Guillaume Jérôme

8. Questions diverses :

a. Etat des lieux de la salle des fêtes lors des locations

Le planning de location de la salle des fêtes sera envoyé à l'ensemble des élus la semaine qui précède la location.

Un élu se portera volontaire pour effectuer l'état des lieux d'entrée le vendredi et de sortie le lundi matin.

b. Dossier caméra de sécurité

Appeler l'entreprise qui posera la camera à la mairie pour savoir si elle a déjà effectué les démarches auprès de la Préfecture.

Rappeler le gendarme de La Rochelle en charge de la sécurité.

c. Cérémonie du 8 mai 2026

Ne pas oublier de sortir les bleuets pour en faire la vente au profit de l'Office national des combattants et des victimes de guerre de Charente-Maritime.

Madame Theillout est en charge de la commande de la gerbe.

Monsieur Hapiot est en charge de vérifier l'état des stocks à la mairie.

Les élus prépareront la salle des fêtes à 10h00.

Départ de la mairie à 11h00 pour se rendre au monument aux morts.

d. Fin de contrat de l'agent technique (5,5 h hebdomadaire)

Le contrat de l'agent technique communal effectuant l'entretien des locaux se termine le 30 juin 2026.

La commission du personnel la recevra le jeudi 30 avril pour un entretien de fin de contrat et connaître son souhait sur la poursuite ou non de sa mission.

e. Recrutement suite au départ de l'agent technique (35h hebdomadaire)

5 candidatures ont été retenues suite à la vacance de poste. Sur ces 5 candidatures, 3 se sont désistées.

Un nouvel appel à candidature a été fait.

A ce jour, de nouvelles candidatures sont été reçues.

La commission du personnel se réunira le 30 avril pour une première lecture des CV.

f. Fleurissement de la commune

Des devis de plantes sont en cours.

g. Soirée jeune

Proposition de rencontre avec le responsable du secteur jeunesse et une animatrice de la Communauté de communes de Saint Porchaire et les membres de la commission jeunesse.

Les dates proposées sont le 05 ou le 06 mai.

Les membres de la commission préféreraient le 06 mai.

Madame Theillout s'occupe de ce dossier.

h. Nuit des étoiles

Depuis 4 ans, la commune organise en collaboration avec l'association Science Atlantique de Saintes sur le site de la Galaxie des Pierres levées.

Le 12 août, il y a une éclipse solaire. Madame Theillout va contacter le responsable de l'association pour connaître ses disponibilités de ce jour.

i. Vente d'une parcelle communale

Se renseigner s'il n'y a pas déjà eu d'enquête publique et de publicité lors de la vente des parcelles communales voisines.

Les frais engagés seront pris en charge par l'acheteur si la vente aboutie.

j. Tapage nocturne

Dans la nuit du 18 au 19 avril, il y a eu du tapage nocturne Place de la Poste.

Madame le Maire va en informer la gendarmerie et se renseigner de ce qu'elle peut faire.

k. Sécurisation des élèves de l'école

Depuis le départ de l'employé communal, la chaîne qui bloque l'entrée de la place de la mairie n'est plus mise en place lors de la sortie des élèves.

Madame le Maire va demander à l'agent de l'école si elle peut la mettre le temps du recrutement du nouvel employé communal.

Demander au SIVOS de faire un rappel des bonnes conduites près des écoles (surtout sur l'allure des véhicules à l'approche du groupe scolaire).

I. Travaux ENEDIS

Suite aux travaux d'élagage des réseaux électriques par ENEDIS, le cours d'eau situé à la Motte (Fond Ménard) est obstrué.
Voir ce qu'il est possible de faire pour la désobstruction.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 45.

Le secrétaire de séance
Benoît HAPIOT

Le Maire
Marie-Noëlle MARTIN



